

REGLEMENT DU QUIZ ARC

Par son inscription, chaque participant-e au Quiz Arc accepte les conditions suivantes et toute décision relative au concours prise par le Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc.

Article 1: Principe

Le Quiz Arc est un concours interne à l'institution organisé par la Haute Ecole Arc, Service Ancrage Régional et Communication, Espace de l'Europe 11, 2000 Neuchâtel. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement du concours à tout moment.

Article 2: Qui peut participer ?

Chaque étudiant-e ou collaborateur-trice de la Haute Ecole Arc peut participer à ce concours. Le participant accorde au Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc le droit de contrôler l'exactitude des données d'identité qu'il a communiquées (nom, prénom, domaine, adresse email, téléphone).

Les membres du Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc ne peuvent pas participer ni remporter de prix.

Article 3: Comment participer

L'inscription au concours se fait uniquement en ligne via un formulaire d'inscription. Le participant indique son nom, son prénom, son adresse email, le numéro de téléphone avec lequel il se connectera au jeu et son domaine de formation ou de travail.

Le concours aura lieu le 2 octobre 2024 et débute à 18h00, pour une durée d'un peu plus d'une heure. Les inscriptions au Quiz Arc seront closes le 30 septembre à 23h59.

Le nombre de participants maximum est fixé à 200 personnes. Un minimum de 50 participants est requis, faute de quoi le concours sera reporté à une date ultérieure.

Les trajets (billets de train) des participants en provenance des autres sites de l'Ecole seront remboursés sur présentation d'un justificatif auprès du Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc.

Article 4: Déroulement du concours

Le concours se déroule en français.

Le smartphone personnel du participant sera utilisé afin de voter pour les bonnes réponses aux questions, via l'outil Kahoot. Aucune installation d'application n'est requise. Le participant rejoindra le jeu en scannant un code QR qui sera affiché à l'écran ou en insérant un code dans le champ prévu à cet effet sur la page <https://kahoot.it/>. Un participant renonce à sa participation au concours s'il s'annonce alors que le Quiz a déjà débuté ou s'il quitte le Quiz en cours de route. Les smartphones ne doivent être ni transmis, ni échangés.

Les questions seront projetées à l'écran et porteront sur des thèmes généraux : arts et littérature, faune et flore, musique, cinéma, gastronomie, sport, histoire, « surprise », etc.

Pour répondre, il suffit de choisir l'une des possibilités de réponse.

Il est nécessaire de répondre à chaque question dans un court délai. Si le délai est dépassé, il est considéré que le participant n'a pas répondu à la question.

A l'issue du Quiz Arc, il sera projeté à l'écran le top des meilleurs participants. Pour avoir la chance de remporter un prix, un participant doit figurer parmi le top 3 des meilleures réponses. En cas d'ex aequo, les participants seront départagés par tirage au sort.

Article 5: Attribution et remise des prix

Au terme du Quiz Arc, les trois participants ayant répondu de manière correcte au plus grand nombre de questions se verront remettre un bon de 150.- pour le premier prix, un bon de 100.- pour le deuxième prix et un bon de 50.- pour le troisième prix. Les prix ne sont pas échangeables en espèces ou contre d'autres avantages en nature.

L'attribution des prix s'effectue par le Service Ancrage Régional et Communication et ne fera pas l'objet de discussion.

Article 6: Vie privée

Chaque participant donne à la Haute Ecole Arc l'autorisation de traiter les données communiquées afin d'informer le participant du déroulement du concours. Le participant a le droit à tout moment d'accéder à ces données, de les corriger ou de les supprimer.

Des prises de vues (photos ou film) auront lieu durant le Quiz Arc. Les participants acceptent implicitement que leur image soit utilisée à des fins promotionnelles de l'Ecole, sur tous les types de supports de communication, etc. Toute personne qui ne souhaite pas être prise en photo/vidéo est priée de s'installer sur la galerie de l'auditoire, qui sera hors du champs de prise de vue.

Il est demandé aux participants de renseigner leur numéro de téléphone portable dans le formulaire d'inscription. Ce numéro servira pour le tirage au sort des vainqueurs des gains intermédiaires. Le vainqueur qui sera appelé sur son smartphone devra impérativement se trouver dans la salle du jeu. Dans le cas contraire, son gain est invalidé et un autre numéro sera appelé. Les numéros de téléphones collectés serviront uniquement durant la durée du jeu. Dans le cas où un participant ne souhaiterait pas donner son numéro de téléphone, il pourra insérer une suite de chiffres aléatoires dans le champ concerné du formulaire d'inscription.

Article 7: Dispositions générales

Aucune communication ne sera échangée avant, pendant ou après le concours, ni par téléphone, ni par écrit.

Le Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc décline toute responsabilité pour les problèmes techniques ou autres pendant ce concours, qui échappent à sa volonté ou sont causés par des éléments dont le Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc n'a pas le contrôle. Le Service Ancrage Régional et Communication de la Haute Ecole Arc décline toute responsabilité si le concours ne peut se poursuivre pour cause de force majeure, ou si ses modalités doivent être modifiées, quel que soit le motif de la modification en question.

En participant au concours, le participant accepte intégralement le présent règlement du Quiz Arc et s'engage à accepter inconditionnellement toutes les décisions du Service de l'Ancrage Régional et Communication. Ces décisions ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Un exemplaire du règlement du Quiz Arc peut être consulté sur Intranet (Hotnews) pendant toute la durée du concours.